

# Assurances collectives du personnel retraité de l'Université Laval

## Renouvellement de la police d'assurance du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026

### BONNE NOUVELLE : AUCUN CHANGEMENT À LA TARIFICATION EN 2026

L'Université Laval négocie chaque année avec l'assureur afin d'obtenir la tarification la plus compétitive possible. Une firme spécialisée en assurances collectives assiste l'Université dans ce processus et les résultats des négociations sont discutés avec l'Association des retraités de l'Université Laval.

C'est avec plaisir que nous vous informons que les taux en vigueur seront reconduits au 1<sup>er</sup> janvier 2026, pour une deuxième année consécutive. Ainsi, les taux applicables depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2023 seront maintenus jusqu'au 31 décembre 2026, ce qui est une bonne nouvelle, considérant l'inflation observée dans le marché de l'assurance.

À titre de rappel, voici la tarification en vigueur :

Moins de 65 ans	65 ans et plus
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Médicaments RAMQ seulement (240)<ul style="list-style-type: none"><li>• Individuel : 116,49 \$/mois</li><li>• Familial : 231,80 \$ /mois</li></ul></li><li>➤ Santé et médicaments (230)<ul style="list-style-type: none"><li>• Individuel : 179,47 \$/mois</li><li>• Familial : 357,90 \$ /mois</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Santé et médicaments (350 et 360)*<ul style="list-style-type: none"><li>• Individuel : 26,71 \$/mois</li><li>• Familial : 52,22 \$/mois</li></ul></li></ul> <p>* Les médicaments se trouvant sur la liste de la RAMQ sont remboursés par la RAMQ. Le régime de l'Université rembourse seulement certains médicaments qui ne sont pas remboursés par la RAMQ.</p>

### ENTENTE FINANCIÈRE AVEC L'ASSUREUR

Rappelons que la tarification négociée avec l'assureur est déterminée selon l'expérience de réclamations de notre groupe. Selon les modalités de l'entente financière en vigueur, si les primes versées à l'assureur sont supérieures aux prestations payées par ce dernier (incluant les taxes et les frais applicables), la différence est retournée au groupe et permet de prendre des congés partiels de primes au cours des années suivantes. Nous vous encourageons à adopter des comportements responsables permettant de réduire à la fois les coûts du régime, mais également les coûts que vous devez déboursier pour vos médicaments.

Astuces	Les avantages pour vous
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Comparer les prix entre les pharmacies</li> <li>➤ Lorsque cela est possible, faire une provision de médicaments pour 3 mois</li> <li>➤ Privilégier les versions génériques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le prix d'un médicament peut varier d'une pharmacie à l'autre</li> <li>➤ Vous économisez sur les honoraires du pharmacien</li> <li>➤ Les génériques sont tout aussi efficaces que les originaux, mais moins dispendieux</li> </ul>

## SOUSSION DES RÉCLAMATIONS

### Nouveauté :

**À compter du 21 janvier 2026**, l'assureur exigera que toutes les demandes de réclamations soient accompagnées des reçus. Ce changement s'inscrit dans le cadre des efforts de transformation numérique de GreenShield visant à renforcer la transparence et à améliorer les mesures de contrôle.

### Si vous souhaitez :

- Soumettre vos réclamations en ligne pour accélérer et simplifier le traitement.
- Consulter l'historique de vos réclamations, y compris le détail du traitement.
- Vérifier votre couverture pour connaître le remboursement d'une réclamation avant de vous rendre chez votre professionnelle ou professionnel de la santé.
- Vous inscrire au dépôt direct pour recevoir vos remboursements.
- Afficher votre carte d'assurance numérique.
- Consulter les détails de votre protection.
- Imprimer des formulaires de réclamations préremplis et personnalisés.
- Imprimer les relevés à soumettre à tout autre régime pour effectuer la coordination de vos prestations.

**La solution est** : à l'aide de **GSC partout** accessible sur le site Web [www.greenshield.ca](http://www.greenshield.ca) ou sur l'application mobile *GSC partout*.

**Réclamations par la poste** : Il est aussi possible de soumettre vos réclamations par la poste en incluant vos reçus originaux et votre formulaire de réclamation. Vous trouverez les formulaires à sur le portail **GSC partout** accessible sur le site Web [www.greenshield.ca/fr-ca](http://www.greenshield.ca/fr-ca).

**Réclamations par téléphone** : Il est également possible de soumettre une réclamation avec assistance téléphonique en composant le 1 888 849-5084, option 1.

## RELEVÉS POUR VOS IMPÔTS EN LIEN AVEC DES DÉPENSES EN SANTÉ

L'assureur ne fournit pas de document spécifique pour fin d'impôt. Vous pouvez cependant utiliser votre historique de réclamations, depuis votre compte [GSC partout](#), et ainsi avoir tous les détails des dépenses encourues. Pour ce faire :

1. Cliquez sur : Vos demandes de prestations > Historique des demandes de prestations > Rapport d'historique des demandes de prestations.
2. Complétez les champs et cliquez sur Afficher les renseignements sur les demandes de prestations.
3. Il est possible d'imprimer ou de sauvegarder le rapport qui sera généré.

## QUI CONTACTER SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS

Le Centre de services à la clientèle de GreenShield est prêt à vous aider (du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 20 h 30, heure de l'Est) :

- Par téléphone : **1 888 849-5084**
  - **Option 1** : pour les réclamations, les protections d'assurance, l'historique des frais médicaux.
  - **Option 2** : pour les modifications de régime, l'ajout/retrait de personne à charge et la tarification.
- Par courriel : [support.retraitesUaval@greenshield.ca](mailto:support.retraitesUaval@greenshield.ca)

Si vous souhaitez faire part à l'Université d'une situation particulière vécue avec l'assureur, nous vous invitons à communiquer directement avec la Direction des services partagés RH :

- Par téléphone : **418 656-2131, poste 403718**
- Par courriel : [vrrh@vrrh.ulaval.ca](mailto:vrrh@vrrh.ulaval.ca)

Pour tout autre renseignement tel que la brochure d'assurance et les formulaires de réclamations, nous vous invitons à consulter le lien **Personnel retraité** se trouvant en haut de page sur le site Web des [ressources humaines de l'Université Laval](#) ainsi que les outils de l'assureur dans [GSC partout](#), aussi accessible sur le site Web [www.greenshield.ca/fr-ca](http://www.greenshield.ca/fr-ca).

---

**Direction des services partagés RH – Paie et avantages sociaux**  
**Vice-rectorat aux ressources humaines et aux finances**

## ANNEXE 1

### SOMMAIRE DES CATÉGORIES

Catégorie	Description
230 Personne retraitée de moins de 65 ans	<ul style="list-style-type: none"><li>- Assurance-médicaments</li><li>- Assurance santé</li><li>- Assistance médicale hors de la province de résidence</li><li>- Assurance annulation de voyage</li></ul>
240 Personne retraitée de moins de 65 ans	<ul style="list-style-type: none"><li>- Assurance-médicaments équivalente à la couverture de la RAMQ</li></ul>
350 Personne retraitée de 65 ans et plus	<ul style="list-style-type: none"><li>- Assurance-médicaments complémentaire à la couverture de la RAMQ</li><li>- Assurance santé</li><li>- Assistance médicale hors de la province de résidence</li><li>- Assurance annulation de voyage</li></ul>
360 Personne conjointe survivante d'une personne retraitée de l'Université Laval	<ul style="list-style-type: none"><li>- Assurance-médicaments complémentaire à la couverture de la RAMQ</li><li>- Assurance santé</li><li>- Assistance médicale hors de la province de résidence</li><li>- Assurance annulation de voyage</li></ul>

## ANNEXE 2

### TABLEAU COMPARATIF DES PROTECTIONS ET DES COÛTS Régime d'assurance collective du personnel retraité de l'Université Laval

#### MOINS DE 65 ANS

	Régime médicaments/santé Catégorie 230	Régime médicaments Type RAMQ Catégorie 240
<b>Description sommaire</b>		
Franchise / Individuelle	145 \$	264 \$ <sup>1</sup>
Franchise / Familiale	170 \$	264 \$ <sup>1</sup> (adhérent(e)) 264 \$ <sup>1</sup> (l'ensemble des personnes à charge)
<b>Assurance médicaments</b> Liste RAMQ Remboursement pour un médicament :	Couvert	Couvert
• D'origine sans équivalent générique	75 %	70 <sup>1</sup> %
• D'origine avec un équivalent générique	75 % du prix du générique le moins cher	70 <sup>1</sup> % du prix du générique le moins cher
• Générique	75 %	70 <sup>1</sup> %
<b>Assurance santé</b> Remboursement pour :	Couvert	Non couvert
• Certains médicaments hors liste RAMQ	75 %	
• Soins de santé	80 %	n/a
• Assurance voyage	100 %	
• Assurance annulation de voyage	100 % avec maximum	

<sup>1</sup> Ajustés chaque année selon les paramètres de la Loi sur l'assurance médicaments du Québec.

## 65 ANS ET PLUS

<b>Régime Assurance santé Catégorie 350 et Catégorie 360</b> <i>(conjoint(e) survivant(e) sans égard à l'âge)</i>	
<b>Description sommaire</b>	
Franchise / Individuelle	145 \$
Franchise / Familiale	170 \$
<b>Assurance médicaments Liste RAMQ</b>	Non couvert
Remboursement	n/a
<b>Assurance santé</b>	Couvert
Remboursement pour :	
• Certains médicaments hors liste RAMQ	75 %
• Soins de santé	80 %
• Assurance voyage	100 %
• Assurance annulation de voyage	100 % avec maximum

La catégorie 330, soit le régime d'assurance médicaments et santé à compter de 65 ans, n'est pas présenté puisqu'aucune personne n'a adhéré à ce régime. Il n'est pas avantageux étant donné la surprime pour les médicaments.